



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PITON DE LA FOURNAISE :

15 recommandations pour le
tourisme volcanique

Sainte-Rose

22 décembre 2023

FASCINATION

Volcan parmi les plus actifs du monde, avec la possibilité qu'une éruption survienne sans signes précurseurs clairs, avec des conséquences sur la population, les biens ou l'environnement qui peuvent être dramatiques – que l'éruption se situe dans l'enclos ou hors de l'enclos – le Piton de la Fournaise est une préoccupation majeure pour les autorités.



« Enfin nous sommes arrivés près de la lave. Quel spectacle... elle coulait en pétillant comme des lames d'acier qui se froissent, elle sortait par crevasses, et brisait sans cesse sa surface refroidie. Cette fracture continue rend la surface de la coulée toujours irrégulière. Il s'élevait une légère fumée ayant l'odeur de soufre, le sol était chaud et frémissait sous nos pieds, de profondes crevasses nous laissaient voir le feu souterrain, et l'air était si brûlant que sous le vent il était impossible d'arriver sur le bord de la coulée. Enfin je ne puis comparer un volcan qu'à l'enfer, quoique je ne l'aie pas encore vu. Il est impossible que le feu allumé par le souffle de la divine colère soit plus dévorant que celui qui brûle ici. »

Extrait de *Le Volcan* – Fragment d'une lettre à Me Meslay, Notaire, 9 octobre 1840 – in *Loisirs. Nouvelles de Bourbon*, par Auguste Logeais, imprim. Genesley-Portier en 1845



« Bonjour Monsieur le préfet.

Nous sommes des élèves de 6e. Aujourd'hui nous vous écrivons cette lettre car nous sommes inquiets pour la population de l'île. Nous sommes inquiets car vous voulez ouvrir l'enclos du piton de la Fournaise pendant les éruptions ce qui est très dangereux pour la population. C'est surtout un danger pour l'économie de l'île, les habitants et le tourisme. Moi je me souviens du jour où j'ai regardé le documentaire sur le volcan de Nouvelle-Zélande des gens étaient partis pour faire du tourisme et le volcan s'est réveillé. Certaines personnes sont mortes, d'autres n'ont plus jamais été retrouvées, et certains étaient tellement brûlés qu'ils ont dû recevoir des greffes de peau. Nous aimerions que vous ne faites (sic) pas ce que vous avez prévu pour l'enclos. Nous ne faisons pas ça pour vous contredire, nous voulons juste vous dire les risques que cela peut représenter pour la population de l'île.

Nos prénoms sont : Molly, Emma Maria, Zoé, Khara, Mathéo.

Merci de votre compréhension.

Les élèves de 6e de Saint-Joseph. »

Courrier adressé au préfet de La Réunion en février 2023 par des élèves d'une classe de 6e d'un collège de Saint-Joseph

AVANT PROPOS

Ces deux lettres, rédigées à 183 ans d'intervalle, témoignent à la fois de la fascination du Piton de la Fournaise et de la crainte qu'il inspire ; de son attrait intense en tant que phénomène naturel caractéristique de l'île de La Réunion et, en même temps, du sentiment d'inquiétude qu'il peut faire naître.

Les tenants d'une ouverture de l'enclos, sans aucune réglementation, semblent peu nombreux. Nous n'en avons pas rencontré dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Au contraire, toutes les personnes interrogées ont fait part de leur aspiration à participer à la recherche d'une solution équilibrée, permettant, d'une part, de renouer avec « leur » volcan – même lorsque ce dernier est en éruption – et, assurant, d'autre part, la sécurité des visiteurs.

C'est avec cette ambition que le présent rapport a été rédigé.



LA MÉTHODE

Ouvert au public sous conditions depuis juin 1972 jusqu'en 2017 (dernière ouverture tous publics en 2010 et dernières autorisations spéciales nominatives en 2017), l'accès à l'enclos du Piton de la Fournaise est depuis totalement interdit en périodes de phases de crises éruptives et de sauvegarde (alertes 1, 2 et sauvegarde).

Cette interdiction est régie par l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2021 portant approbation de la disposition spécifique ORSEC « Volcan Piton de la Fournaise ».

Des élus, des professionnels de la montagne, des opérateurs touristiques et des habitants émettent régulièrement le souhait que la réglementation en période éruptive évolue, de telle manière que le volcan constitue un réel attrait touristique. L'approche historique et l'appropriation culturelle sont également mises en avant par les Réunionnais.

Le préfet de La Réunion a annoncé publiquement, au début de l'année 2023, l'ouverture d'une réflexion pour faire évoluer la réglementation.

Il a confié au sous-préfet de Saint-Benoît la mission d'élaborer un rapport sur le tourisme volcanique, qui doit être remis en 2023.

Ce rapport a été élaboré avec l'appui de l'état-major de zone et de protection civile de l'océan Indien, placé au sein du cabinet du préfet.

L'élaboration du rapport a d'abord consisté à une triple approche :

- de nombreux échanges avec les partenaires (conseil départemental, communes concernées, ONF, gendarmerie, OVPF, universitaires, acteurs touristiques, associations, ...);
- des visites terrains (tunnels de lave, accès au Pas de Bellecombe, partie haute de l'enclos, gîte du volcan, etc.);
- l'analyse de la littérature scientifique et de la réglementation en vigueur.

À cette phase a succédé une phase de confrontation des évolutions possibles avec la réunion de différents groupes de travail (juridique, sécurité, aménagement du site, tourisme/économie).

Le rapport définitif a été remis au préfet de La Réunion et présenté aux partenaires le 18 décembre 2023.



LA SYNTHÈSE

Le rapport identifie 15 propositions : l'une à caractère général (recommandation n° 1) ; huit qui sont directement en lien avec la mise en œuvre de la disposition spécifique ORSEC volcan – Piton de la Fournaise (recommandations n° 2 à 9) ; six qui ont trait à la valorisation touristique du volcan, en dehors de toute considération d'une éruption (recommandations n° 10 à 15).

De nombreux facteurs permettent une bonne compréhension des enjeux de sécurité liés au volcan au regard de ses caractéristiques : les récits historiques des voyageurs, les nombreuses études et recherches menées par des acteurs locaux et internationaux ou encore la création de l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) en 1979.

Tout aménagement ou recherche d'une valorisation touristique peut commander une adaptation des règles de sécurité ou, à tout le moins, une prise en compte des enjeux liés à la sécurité des visiteurs. C'est l'objet de la création d'un comité partenarial de réflexion autour de ces enjeux (recommandation n° 1).

En premier lieu, s'agissant des recommandations liées aux enjeux de sécurité, une action à court terme peut être mise en œuvre : c'est l'ouverture du tunnel de 2007 (recommandation n° 2).

Par ailleurs, deux autres mesures contribueront à améliorer la sécurité des visiteurs : d'une part, au sein de l'enclos, en prévenant les visiteurs situés dans l'enclos, à l'aide d'un avertisseur lumineux et sonore, de la nécessité d'évacuer (recommandation n° 4) ; d'autre part, en prenant en compte le risque d'une coulée dans la mer au sein du plan ORSEC (recommandation n° 7).

De même, des recommandations sont proposées pour délivrer aux professionnels du tourisme une information plus rapide et plus claire sur ce qu'il est possible de faire en période éruptive (recommandations n° 3, 8 et 9).

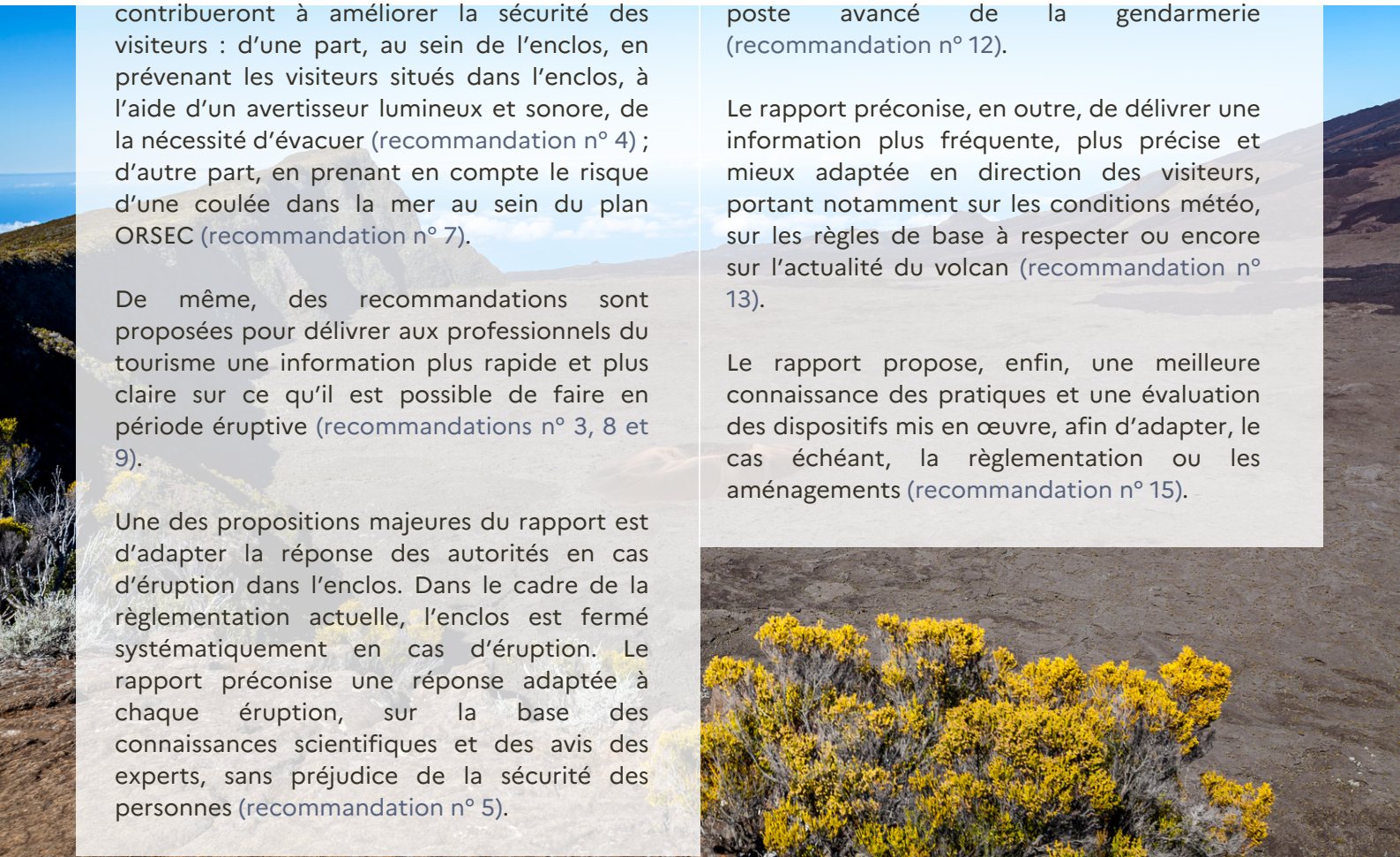
Une des propositions majeures du rapport est d'adapter la réponse des autorités en cas d'éruption dans l'enclos. Dans le cadre de la réglementation actuelle, l'enclos est fermé systématiquement en cas d'éruption. Le rapport préconise une réponse adaptée à chaque éruption, sur la base des connaissances scientifiques et des avis des experts, sans préjudice de la sécurité des personnes (recommandation n° 5).

La mise en œuvre de cette recommandation pourrait accentuer le nombre de visiteurs lors d'une éruption ; les autorités compétentes doivent par conséquent s'emparer de la problématique des transports et des accès (recommandation n° 6).

En second lieu, concernant les aspects de valorisation touristique du volcan, le présent rapport émet quatre propositions sur les aménagements et dispositifs innovants prévus par les autorités, que ce soit sur la route nationale 2 (recommandations n° 10 et 11), dans la plaine des sables (recommandation n° 14), ou au sommet avec l'implantation d'un poste avancé de la gendarmerie (recommandation n° 12).

Le rapport préconise, en outre, de délivrer une information plus fréquente, plus précise et mieux adaptée en direction des visiteurs, portant notamment sur les conditions météo, sur les règles de base à respecter ou encore sur l'actualité du volcan (recommandation n° 13).

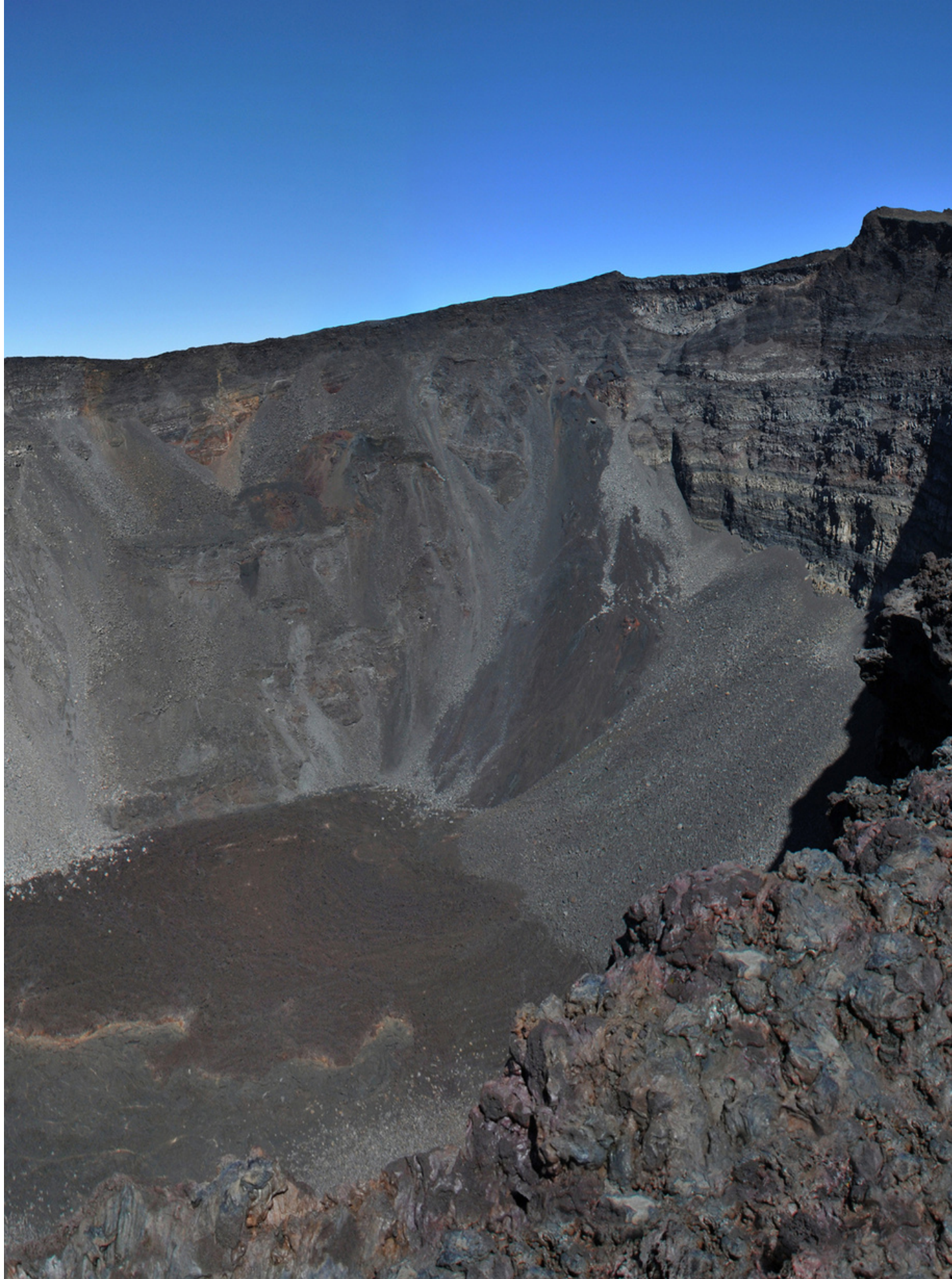
Le rapport propose, enfin, une meilleure connaissance des pratiques et une évaluation des dispositifs mis en œuvre, afin d'adapter, le cas échéant, la réglementation ou les aménagements (recommandation n° 15).



LES RECOMMANDATIONS

- 1** Instaurer un comité partenarial de réflexion sur les aménagements et dispositifs de gestion prévus pour valoriser le volcan et assurer la sécurité
- 2** Autoriser l'accès aux tunnels de 2007, à l'exclusion du puits du Tremblet
- 3** Veiller à une mise à jour régulière de la liste de diffusion des alertes émises par la préfecture, s'agissant des AMM/GHM et des professionnels de la spéléologie
- 4** Finaliser l'implantation d'un dispositif sonore et lumineux, dans la partie haute de l'enclos, à l'aplomb du sentier de sortie du Pas de Bellecombe-Jacob
- 5** Réunir, à chaque éruption, un comité d'experts (OVPF, ONF, BRGM, Météo-France, Atmo, PGHM, PNR, EMZ, ARS) qui serait chargé de proposer, dans la mesure du possible, une ou plusieurs zones accessibles au public
- 6** Inciter les collectivités à mettre en place des navettes de bus pour limiter les flux de véhicules, que ce soit sur la partie haute, depuis la route forestière, ou sur la partie basse (RN 2)
- 7** Convier la DMSOI au comité d'experts, prévu à la recommandation n° 5, lorsque le niveau de vigilance 2-2 est activé afin de définir un périmètre d'interdiction en mer, le cas échéant
- 8** Pour les reconnaissances en phase de sauvegarde, lancer des reconnaissances à pied, lorsque les moyens hélicoptés sont indisponibles ou ne peuvent pas voler en raison des conditions météorologiques
- 9** Communiquer par messagerie, au début de la phase de sauvegarde, aux acteurs du tourisme pour les informer sur la situation de l'éruption et les perspectives de retour au niveau de vigilance
- 10** Étudier la mise en place de dispositifs innovants permettant d'accompagner l'observation des coulées depuis la RN2
- 11** Solliciter la ligue réunionnaise de spéléologie et de canyoning pour accompagner l'installation de panneaux d'information à l'entrée des tunnels de lave de 2007, en cohérence avec la charte graphique déployée sur la route des Laves, et en collaboration avec le propriétaire du foncier
- 12** Étudier la faisabilité d'installer un poste avancé de la gendarmerie nationale au Pas de Bellecombe-Jacob
- 13** Délivrer une information claire et synthétique aux visiteurs du volcan, par l'apposition de panneaux au Pas de Bellecombe-Jacob ; grâce à un QR code à l'entrée du sentier ; par l'apposition d'un panneau d'information (météo, règles de sécurité, durée d'atteinte au sommet en véhicule). Les panneaux en phase d'alerte doivent également être revus.
- 14** Étudier la proposition, au parking Foc-Foc, d'une offre de services complémentaires (toilettes, petite alimentation, petit équipement de sécurité, prévention, etc.), qui pourrait être également mise en place hors épisode éruptif, dans une logique de diffusion du flux de visiteurs et de décongestion du Pas de Bellecombe-Jacob
- 15** Mieux connaître le nombre et les pratiques des visiteurs au Piton de la Fournaise au moyen de quelques questions qui leur seraient posées à l'aide d'un QR code scanné à l'entrée des sentiers

Conception : Préfecture de La Réunion (SRCI)



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.reunion.gouv.fr



@prefet974